

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10

Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

CARBON-BLANC Secteur du Faisan - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Décision - Autorisations
--

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le secteur du Faisan se compose de deux entités distinctes.

- Le parc du Faisan constitue l'aboutissement nord du parc de Coteaux auquel il est relié par la boucle verte. Joutant le domaine de Beauval sur la commune de Bassens, cette entité constituée de grandes prairies et structures champêtres témoignent ici de l'histoire du paysage rural enserrée au cœur de l'urbain.

Le parc du Faisan est constitué d'un vallon, de milieux humides, d'une chênaie et en limite nord de vestiges de vignobles. Cet espace naturel est associé à des équipements tel que le collège et les équipements sportifs.

- La partie urbaine à l'est du parc du Faisan est quant à elle, constituée de parcelles au découpage problématique mais qui recèle encore un potentiel foncier réel. En outre, en raison de sa desserte peu adaptée, les projets peinent à voir le jour sur ce secteur.

En juillet 2010, le Caue de la Gironde a conduit une réflexion globale sur la commune de CARBON BLANC intitulé : « projet de nature et de paysage ». Le secteur du Faisan a fait l'objet d'investigations poussées de leur part. Il en ressortait six objectifs généraux pour guider les décisions et les actions :

- Utiliser le vallon comme zone humide régulatrice des eaux pluviales ;
- Valoriser l'identité paysagère champêtre, témoignage du paysage rural ;
- Préserver, gérer, renouveler et renforcer le patrimoine arboré ;
- Développer les relations entre le site et le tissu environnant ;
- Mettre en œuvre une gestion environnementale pour la requalification écologique et paysagère du site ;
- Donner un caractère pédagogique du site.

Dans le cadre du contrat de Co Développement 2012/2014 la commune de CARBON-BLANC souhaite étudier le développement urbain du secteur pour le voir évoluer dans le cadre du PLU3.1 et de déterminer l'outil juridique approprié afin d'accompagner son urbanisation. Il s'agira de coordonner les différents projets dans une stratégie d'ensemble.

Ce secteur est délimité par :

- le talweg en prolongement de la rue Carbouney au nord ;
- l'avenue de la Fontaine à l'est ;
- la rue des Futaies au sud ;
- la Plaine des sports à l'ouest ;

Afin de maîtriser l'évolution du secteur du Faisan de la commune de CARBON-BLANC, le Conseil Municipal de la ville a délibéré le 26 septembre pour l'instauration d'un Périmètre de Prise en Considération tel que délimité dans le plan ci-joint, qui permet à l'autorité chargée de délivrer les Autorisations d'Occupation du Sol de surseoir à statuer sur toutes les demandes qui seraient susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'opération d'aménagement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'Urbanisme ;

VU la délibération N°2012-77 par laquelle le conseil municipal a validé l'instauration d'un périmètre de prise en considération.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les réflexions urbaines qui se font jour sur le secteur.

DECIDE

Article 1 : L'instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme, selon le plan ci-annexé

AUTORISE

Article 2 : L'annexion au PLU du périmètre de prise en considération.

Article 3 : Monsieur le Président à signer tous actes s'y accordant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2013

Mme. CHRISTINE BOST